

Paris le 30 octobre 2021.

Madame, Monsieur l'Associé-coopérateur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la

COOPERATIVE FRANCAISE DE L'AQUACULTURE

Qui se tiendra le mardi 23 novembre 2021 à 10h00 en nos bureaux, 57 rue Letort - 75018 Paris.

ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration. Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
2. Quitus à Madame et Messieurs les Administrateurs ;
3. Examen et approbation des conventions réglementées (art. L.225-38 du Code de Commerce);
4. Affectation des résultats ;
5. Nomination ou renouvellement du mandat d'Administrateurs.
- Les Associés-coopérateurs qui désirent faire acte de candidature, sont priés d'adresser leur candidature, 10 jours francs à l'avance, par lettre recommandée avec A.R ;
6. Présentation des nouveaux associés coopérateurs et des démissions ;
7. Constatation du montant du capital social à la fin du dernier exercice ;
8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
9. Questions diverses.

Les Associés-coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance au Siège de la Coopérative des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que du Compte de résultat, du Bilan dudit exercice, et du texte des résolutions pendant les quinze jours précédant l'Assemblée Générale. Les Associés-coopérateurs ont aussi la possibilité de soumettre par écrit leurs éventuelles questions à l'assemblée.

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint à l'Assemblée du 23 novembre 2021, le Conseil décide d'ores et déjà qu'une nouvelle Assemblée Générale ordinaire, se tiendra le:

Mardi 7 décembre 2021 à 10 h 00 avec le même objet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'Associé-coopérateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Dominique DUVAL.

Par soucis d'organisation, nous vous prions de bien vouloir prévenir de votre présence :

Je soussigné(e) _____

Aquaculteur à _____

- Assistera
- N'assistera pas (**Pouvoir à remplir page suivante**. En cas d'absence, vous pouvez transmettre vos questions qui seront soumises au Conseil d'Administration lors de cette assemblée.)

A l'assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 2021

SIGNATURE

**COOPERATIVE FRANCAISE DE L'AQUACULTURE
POUVOIR DONNE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2021**

Je soussigné(e) _____

Numéro de compte (ou aquaculteur à) _____

Donne pouvoir à _____

Ou à défaut à _____

- de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire de la COFA qui se réunira au siège social sis 57, rue Letort – 75018 Paris, le mardi 23 novembre 2021 à 10 h 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration – Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes – examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
 2. Quitus à Madame et Messieurs les Administrateurs ;
 3. Examen et approbation des conventions réglementées (articles L.225-38 du Code de Commerce);
 4. Affectation des résultats ;
 5. Nomination ou renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
 6. Présentation des nouveaux associés coopérateurs et des démissions ;
 7. Constatation du montant du capital social à la fin du dernier exercice ;
 8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
 9. Questions diverses.
- de prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à la réunion de l'Assemblée et à celle qui pourrait avoir lieu ultérieurement et délibérerait sur le même ordre du jour, d'émettre tous votes, signer tous les actes et pièces, et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)